

Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 9 septembre 2021

Convocation en date du 2 septembre 2021.

Le conseil municipal s'est réuni, le 9 septembre 2021, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado en raison des mesures sanitaires prises en période de Covid-19.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Vincent CADREN, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE (s'est absentée avant le point n°9).

Absents : Thierry MOREL (procuration à Elsa BRIAND), Pierre MICHALET.

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL

1- Rapport d'activité 2020 de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Le Jeune a présenté le rapport d'activité 2020 de LTC, dont le conseil a pris acte.

2- Pacte financier et fiscal de solidarité 2020-2026 de LTC

Le conseil, par 12 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin) a approuvé le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par Lannion-Trégor Communauté, après s'en être fait présenter les objectifs, les enjeux et le calendrier de mise en œuvre étalé sur plusieurs années. Monsieur le Maire a précisé qu'un levier financier majeur était la mise en place d'une part intercommunale de la taxe foncière sur la propriété bâtie, ce qui est par ailleurs adopté par de nombreux EPCI. Il a souligné l'importance de la mobilisation des communes à la mise en œuvre des orientations via l'animation territoriale par pôles.

Françoise Perrin a demandé si une réduction des dépenses de fonctionnement de LTC était envisagée, ce à quoi Monsieur le Maire a répondu qu'un travail d'harmonisation du fonctionnement des services était en cours, tout en veillant à la qualité sociale et aux conditions de travail.

Elise Bureau a regretté que le pacte n'ait pas été présenté aux communes avant d'être adopté par LTC.

3- Annonce de la démission du 3^e adjoint

Vincent Cadren a exposé les motifs de sa démission du poste de 3^e adjoint délégué à l'économie, au tourisme et aux ports, et a confirmé le maintien de sa position d'élus du conseil municipal afin de se consacrer pleinement aux thématiques du port de plaisance et du centre nautique.

Monsieur Le Jeune a souligné l'engagement de Monsieur Cadren pendant cette première année de mandat et l'a remercié pour son implication au sein de projets communaux comme le développement du centre nautique et la mise en place du marché hebdomadaire. Il a précisé que la réattribution de ses délégations serait votée lors du prochain conseil.

4- Acquisition d'une armoire positive et d'un four pour le service de restauration scolaire

Mariannick Lebon, 2^e adjointe aux affaires sociales, a annoncé que la commune a obtenu le financement de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour un montant de 9 606,10 €, destiné à faciliter la mise en œuvre des objectifs de la loi Egalim. Cela permet l'achat d'un four avec fonction basse température pour préserver les qualités nutritives des aliments, et d'une armoire positive pour faciliter le stockage des légumes frais. Le devis de l'entreprise Ouest Dépannage d'un montant de 10 315,10 € HT pour l'acquisition de ces équipements a été validé à l'unanimité.

5- Entretien 2021 de l'église de Saint Quémeau : réfection du sol du baptistère

Dans le cadre du programme d'entretien 2021 sur les monuments historiques classés, Monsieur le Maire a présenté un devis de l'entreprise Le Boulzec concernant la réfection du sol du baptistère de l'église Saint Quémeau, proposé par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Le devis d'un montant de 1 610,00 € HT, ainsi que la sollicitation du financement de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental sont adoptés par 12 voix et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

6- Convention transport spéciaux avec LTC

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle convention « transport spéciaux » avec LTC, qui prendra effet à partir de janvier 2022 pour un an, renouvelable 3 fois. Elle concernera le financement des transports spéciaux des enfants des écoles maternelles et élémentaires, avec des modalités similaires à la convention antérieure : prise en charge par LTC de 10% du coût des navettes scolaires et des sorties pédagogiques et 23 € TTC par séance scolaire piscine et par car.

7- Rénovation énergétique de la mairie : mise à jour du projet

Le projet de rénovation énergétique de la mairie, avec l'installation d'une chaufferie bois, approuvé lors du conseil du 5 mars 2021, a fait l'objet d'une réévaluation financière par les services de LTC, prenant en compte les frais de maîtrise d'œuvre et des travaux supplémentaires. Monsieur Le Jeune a proposé de reporter le projet à 2022 afin de le reconsidérer, en privilégiant un système de chauffage électrique. Cette solution, moins coûteuse, semble plus adaptée au regard du volume à chauffer et de l'utilisation ponctuelle des salles de la partie ancienne de la mairie. Cela permettra également de conserver l'usage de la salle de permanences, qui aurait été condamnée avec l'installation d'une chaufferie. La révision du projet a été adoptée à l'unanimité. Les crédits seront inscrits au BP 2022 et des demandes de financement seront réalisées pour l'année 2022.

8- Maîtrise d'œuvre pour la protection du trait de côte de Notigou

Monsieur Le Jeune a rappelé au conseil le contexte d'érosion de la falaise à Notigou, et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la protection de la falaise confiée par Hydratec et approuvée par délibération du 17 décembre 2018. Il donne connaissance au conseil de la demande d'étude au cas par cas qui va être présentée à la DREAL, démarche préalable au lancement de la consultation préparée par Hydratec et le Cerema. Compte tenu de l'incertitude sur la prise en charge du sujet du recul du trait de côte par la Gemapi (compétence LTC), le Maire propose d'avancer au niveau communal en relançant les procédures.

Françoise Perrin a demandé si des solutions étaient envisagées concernant le phénomène d'érosion à Malabri. Monsieur le Maire a répondu qu'une réunion avec le Conseil départemental permettrait d'envisager les alternatives à la route actuelle.

9- RD 88 - Convention avec le Conseil Départemental

Monsieur Patrick Jorand, 1^{er} adjoint, a informé l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement du bourg de Trédrez, des travaux ont été réalisés sur la route départementale 88, ce qui donne lieu à un remboursement du Conseil départemental correspondant à la réalisation de la couche de roulement, pour un montant de 5 600 € maximum.

Le conseil a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour l'aménagement et l'entretien des équipements de voirie sur le domaine public départemental ainsi que la convention de travaux sur mandat pour la réalisation de la couche de roulement pour le compte du Département.

10- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique

Monsieur Patrick Jorand a fait part au conseil de la nécessité de remplacer l'un des véhicules utilitaires du service technique, en panne, et présente au conseil la consultation menée par le service technique. Le conseil a adopté à l'unanimité la proposition du Garage SAS Duclos pour l'acquisition d'un fourgon neuf de marque Nissan NV 250 pour un montant de 15 000 € HT, avec la reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 1 000 €.

11- Etude de la chambre de commerce et d'industries des Côtes d'Armor pour le projet de commerce multiservices

Monsieur le Maire a proposé de solliciter la CCI dans le cadre d'une étude afin d'affiner la connaissance des besoins commerciaux dans le cadre de la reprise du commerce multiservices par la commune. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition de la CCI pour un montant de 10 050,00 € HT.

Elise Bureau a regretté que la commission sur la reprise du commerce multiservices ne se soit pas réunie plus souvent, et a questionné la pertinence du rachat du commerce par la commune. Françoise Perrin s'est interrogée sur les services qui pourraient être intégrés.

Cécile Duval a souligné qu'il importait de reprendre les résultats de l'enquête menée auprès des habitants, diffusée dans la Gazette.

12- Budget communal - décisions modificatives

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les décisions modificatives suivantes, permettant de financer :

- plusieurs frais d'études (CCI, diagnostic amiante à l'école et diagnostic eaux pluviales pour l'aménagement du haut du bourg de Locquémeau).
- l'acquisition d'un véhicule pour le service technique.
- le paiement de la taxe d'aménagement pour le boulodrome.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2313	Constructions	- 50 000,00
		Total	50 000,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
10	102126	Taxe d'aménagement	+ 6 300,00
20	2031	Frais d'étude	+ 24 000,00
21	2182	Matériel de transport	+ 19 700,00
		Total	50 000,00

Il a également approuvé l'inscription de crédits concernant la subvention du Conseil départemental estimée à 5 600 € pour les travaux réalisés pour compte de tiers sur la route départementale 88 dans le cadre de l'opération d'aménagement du bourg de Trédrez.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
45	458103	Opération pour compte de tiers Bourg de Trédrez	+ 5 600,00
		Total	5 600,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
45	458203	Opération pour compte de tiers Bourg de Trédrez	+ 5 600,00
		Total	5 600,00

L'assemblée a également adopté le virement de crédits permettant de réaliser l'opération de cession concernant la reprise du véhicule du service technique.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
13	13251	GPF de rattachement	-1 000,00
		Total	1 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 1 000,00
		Total	1 000,00

13- Admissions en non-valeur

Sur proposition de la Trésorerie de Plestin-Les-Grèves, le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'admission en non-valeur de produits concernant les années 2018 à 2020 au profit des budgets de la commune et du port de plaisance, dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu, pour les sommes suivantes :

Budget principal : 314,76 €

Budget Port de plaisance : 0,18 €.

14- Prolongation de la convention avec le centre nautique de Plestin-Les-Grèves

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée de la volonté de proposer cet automne des activités nautiques le mercredi en direction de jeunes au centre nautique du Vorlenn. Il a donné lecture au conseil municipal de la convention avec le centre nautique de Saint-Efflam, permettant de prolonger les prestations nautiques jusqu'à la fin de l'année pour un coût de 2 184 €TTC. La convention a été adoptée à l'unanimité.

Vincent Cadren a précisé que les activités nautiques reprendront au printemps 2022 notamment en direction du public scolaire et que l'objectif était que le centre acquière une autonomie progressive tout en conservant des liens avec le centre nautique de Plestin-Les-Grèves.

Frédéric Perreau a fait remarquer qu'il importait d'articuler les horaires des activités nautiques avec ceux des transports scolaires.

15- Centre nautique du Vorlenn - Sollicitation d'une subvention de la Région

Vincent Cadren a présenté le plan financier détaillé et actualisé concernant la phase 2 du projet nautique intégré :

Réhabilitation et équipement des deux salles pédagogiques : 33 245 € HT.

Achat d'équipements nautiques : 70 147 € HT.

Le budget actualisé, ainsi que le lancement de la consultation pour l'acquisition des équipements nautiques, ont été approuvés à l'unanimité.

16- Convention balisage au port de Locquémeau

La convention proposée par la Direction Inter-Régionale de la Mer – Nord Atlantique Manche Ouest – Phares et balises de Lézardrieux, relative à la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des aides à la navigation maritime du port de Locquémeau, a été adoptée à l'unanimité pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle regroupe les deux conventions d'entretien établies en 1988 et en 2015, et intègre le projet de modernisation des équipements du balisage du port avec la création d'un espar Cardinale-Est à l'extrémité de la cale des plaisanciers, avec une participation communale annuelle évaluée à 558 € pour 2022.

17- Candidature au label national « Terre Saine, communes sans pesticides »

La candidature de la commune au label national « Terre Saine » a été approuvée à l'unanimité, elle permettra de valoriser les pratiques de la collectivité qui a déjà été primée au niveau régional.

18- Marché communal : mise en place d'une tarification

Monsieur le Maire a proposé d'anticiper sur la date de retour des commerçants dans la Coopérative en cas d'intempérie et de reporter le vote de tarifs pour les emplacements du marché hebdomadaire afin de permettre une réflexion globale sur la tarification des activités commerciales sur la commune.

19- Questions diverses

*** Garantie d'emprunt de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement pour le lotissement « Min Gwen »**

L'accord de la garantie d'emprunt contracté par la SPLA pour le financement de l'opération d'aménagement du lotissement Min Gwen a été approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

*** Subvention exceptionnelle au Twirling club de Lannion**

Le conseil a adopté à l'unanimité le versement d'une subvention de 300 € au Twirling club de Lannion pour la participation de Louna Petilleau aux championnats d'Europe de twirling bâton, qui auront lieu au mois d'octobre prochain en Croatie.

Questions orales :

-Françoise Perrin a évoqué les difficultés liées au stationnement pendant la saison estivale au Port de Locquémeau. Monsieur le Maire répond qu'une révision globale de la signalisation du Port est envisagée, en lien avec la commission travaux.

- Elise Bureau a demandé si la rencontre avec les chasseurs a eu lieu, ce que Monsieur Le Jeune a confirmé.

Séance levée à 22h15.